

## Séance extraordinaire du 15 décembre 2025

### **Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 15 décembre 2025, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yves Germain, maire  
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3  
Madame Yolande Simard, conseillère au siège #4  
Monsieur Guillaume Dubreuil, conseiller au siège #5  
Monsieur Thomas Berryman, conseiller au siège #6

#### **Ouverture de la séance**

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation, Madame la conseillère Julie Maurice et Monsieur le conseiller Sylvain Bélisle n'étant pas présents lors de la séance, leurs absences sont notifiées sur l'avis de convocation.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence du maire, Yves Germain, et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

**2025-12-174**

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Thomas Berryman et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté, tel qu'il a été convoqué dans l'avis :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. .
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Adoption des prévisions budgétaires 2026 (Budget 2026 et PTI 2026-2028)
5. **FINANCE**
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2025-12-175**

#### **Adoption des prévisions budgétaires pour 2026 (budget 2026 et PTI 2026-2028)**

**ATTENDU QUE** les revenus de taxes et compensations seront imposés par l'adoption du règlement 416-2026 générant les revenus nécessaires pour équilibrer le budget, pour un montant totalisant deux millions trente mille deux cents dollars (2 030 200 \$) répartis comme suit ;

**ATTENDU QUE** les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2026 à six cent trente mille sept cent cinquante-sept dollars (630 757 \$) répartis comme suit ;

Séance extraordinaire du 15 décembre 2025

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Didace aura à pourvoir, au cours de l'année 2026, à des dépenses de fonctionnement se chiffrant à deux millions quatre cent trente-deux mille sept cent trente-neuf (2 432 739 \$) répartis comme suit ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Didace aura aussi à pourvoir, au cours de l'année 2026, à des dépenses d'investissement et remboursement de dette le tout apparaissant dans la section de la conciliation à des fins fiscales se chiffrant à deux cent vingt-huit mille deux cent dix-huit (228 218 \$) répartis comme suit, ce montant inclut une affectation des surplus non affectés pour l'exercice budgétaire 2026 de cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf (5 889 \$) permettant ainsi l'équilibration globale ;

**ATTENDU QUE** le budget 2026 est équilibré, car les revenus équivalent aux dépenses, pour l'année 2026 ;

**ATTENDU QUE** le *Programme triennal d'immobilisation* pour les années 2026-2027-2028 a été distribué aux personnes présentes et que le conseil en a pris connaissance avant la tenue de la séance ;

**ATTENDU QUE** le *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) pour les années 2026-2028-2028 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Dubreuil, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard, et résolu

**QUE** ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2026 (budget 2026 et PTI 2026-2028), telles que présentées ci-dessous ;

**QUE** s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétisée et dont l'estimation s'avérait insuffisante ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Didace autorise la trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale* ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Didace décrète que le présent budget 2026 soit publié dans le journal *La Voix de Saint-Didace* et sur le site internet de Saint-Didace au [www.saint-didace.com](http://www.saint-didace.com).

\*\*\*\*\*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE		BUDGET	BUDGET
		2025	2026
Proportion médiane du rôle d'évaluation	100%	89%	
Facteur comparatif du rôle d'évaluation	1	1.12	
Taux global de taxation foncière	0.6419	0.6486	
<b>REVENUS (01)</b>			
REVENUS DE TAXES	-1 939 499	-2 030 200	
AUTRES REVENUS	-592 837	-630 757	
<b>Total</b>	<b>-2 532 336</b>	<b>-2 660 957</b>	
<b>DÉPENSES (02)</b>			
ADMINISTRATION	496 526	530 851	
SÉCURITÉ PUBLIQUE	312 432	342 695	
TRANSPORT	799 627	838 413	
HYGIÈNE	214 368	219 465	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	23 729	19 090	
URBANISME	109 870	116 137	
LOISIRS ET CULTURE	206 925	194 935	
FINANCEMENT	191 340	171 154	
<b>Total</b>	<b>2 354 817</b>	<b>2 432 739</b>	
<b>CONCILIATIONS (03)</b>			
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	55 069	65 598	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	547 070	457 500	
AFFECTATIONS DES SURPLUS NON-AFFECTÉS	-93 299	-5 889	
FONDS RÉSERVÉ EN INFRASTRUCTURE	-331 321	-288 991	
<b>Total</b>	<b>177 519</b>	<b>228 218</b>	
	<b>RÉSULTATS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Séance extraordinaire du 15 décembre 2025



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DIDACE

Programme triennal d'immobilisation			
	2026	2027	2028
<b>REVENUS</b>			
TRANSFERTS			
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	0	-600 000	0
TOTAL HYGIÈNE	0	0	-582 124
TOTAL TRANSPORT	-1 725 000	0	-1 050 000
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	-350 000	0	0
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>	<b>-2 075 000</b>	<b>-600 000</b>	<b>-1 632 124</b>
<b>DÉPENSES INVESTISSEMENTS</b>			
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	0	1 000 000	0
TOTAL HYGIÈNE	0	0	700 000
TRANSPORT			
GARAGE	1 000 000	0	0
VOIRIE	1 500 000	0	1 500 000
VÉHICULES	150 000	0	40 000
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>2 650 000</b>	<b>0</b>	<b>1 540 000</b>
LOISIRS ET CULTURE			
TERRAIN DE JEUX	10 000	0	0
BIBLIOTHÈQUE	350 000	0	0
<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>360 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 010 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 240 000</b>
<b>AFFECTATIONS</b>			
<b>TOTAL AFFECTATIONS</b>	<b>-935 000</b>	<b>-400 000</b>	<b>-607 876</b>
résultats	0	0	0
	*****		
	Adopté à l'unanimité des conseillers		

Période de questions

2025-12-176

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Thomas Berryman et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain  
Maire

Chantale Dufort  
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.